

Information pour la participation 2026

“Les sections rendent visite aux sections – La Société Suisse des Beaux-Arts participe aux frais”

L'offre pour les sections repose sur la réflexion qu'avec leurs cotisations, nos membres permettent à la Société Suisse des Beaux-Arts de déployer ses activités. C'est pourquoi une partie des fonds versés doit être réattribuée aux sections et aux musées qui leur sont affiliés. Cela accroît la motivation à devenir membre d'une société des beaux-arts. En plus, le projet renforce les contacts entre l'organisation faîtière et les sections et encourage la collaboration et les échanges entre les sections.

Pour la réalisation de ce projet en 2025 et 2026, la Société Suisse des Beaux-Arts prévoit des contributions provenant des provisions et des contributions des donateurs. Elle examine les propositions des sections et est prête à participer aux frais liés à l'utilisation de l'offre d'une section avec un montant forfaitaire de CHF 700.00. Ainsi, chaque année, 10 sections au total peuvent bénéficier d'une promesse de financement. Les fonds sont distribués dans l'ordre d'arrivée des demandes reçues. Si le budget annuel n'est pas entièrement utilisé jusqu'à la fin du mois de septembre de l'année en cours, une section pourra également présenter une deuxième demande pour la visite d'une autre section.

Marche à suivre pour la participation

1. La section choisit une offre sur notre site Internet et envoie un e-mail à [info\(at\)kunstverein.ch](mailto:info(at)kunstverein.ch), qui donne des informations sur l'utilisation du montant à disposition: indication du titre du projet, de la date prévue, du nombre approximatif de participants et de la personne de contact responsable au sein de la section.
2. Dans le même e-mail, la section nous envoie la facture pour la visite prévue. Le montant accordé de CHF 700.00 doit dans tous les cas couvrir d'abord les frais de l'offre de la section visitée ou du musée visité. Le solde éventuel peut être utilisé à son gré pour les frais de voyage ou de préparation.
3. Dès que la section obtient la promesse de financement de la Société Suisse des Beaux-Arts, elle peut convenir de son propre chef d'une visite avec le musée souhaité ou la section souhaitée.
4. Après la visite, nous aimerions recevoir de la section, dans un délai de trois semaines, un bref rapport avec photos à l'adresse info@kunstverein.ch. Nous le publierons sur notre site Internet.

Pour toutes questions, veuillez-vous adresser à info@kunstverein.ch.